



Dolbeau-Mistassini, le 4 avril 2012

**AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS INSCRITS, ASSUJETTIS ET VISÉS
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS
DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN**

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec, vous convoque à l'assemblée générale annuelle des producteurs assujettis et visés par le Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-St-Jean, qui aura lieu :

**LE SAMEDI, 28 AVRIL 2012
HÔTEL DU JARDIN
1400, BOULEVARD DU JARDIN
ST-FÉLICIEN, QC
À COMPTER DE 9 H 00 A.M.**

Rappel : Règlements généraux du SPBQ «article 13»

À toute assemblée de producteurs ou assemblée des membres du Syndicat, toute coopérative ou toute société ne peut être représentée que par un fondé de pouvoir muni d'une procuration spéciale à cet effet et dont copie aura préalablement été reçue par le Syndicat au moins deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Un fondé de pouvoir ne peut représenter qu'une société ou qu'une seule coopérative à une même assemblée.

Propositions lors de l'assemblée

Idéalement, les propositions devront être déposées par son délégué au plus tard avant 10 h 00 la journée même des assemblées générales annuelles à Sylvain Jobin, secrétaire-trésorier du SPBQ. Les propositions seront ensuite étudiées et chaque délégué en fera la présentation à toute l'assemblée. Bien entendu, tout dépendant du déroulement des assemblées des propositions pourront tout de même être déposées en cours d'assemblée.

Nous incluons à la présente l'ordre du jour. Recevez, madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Larouche, président
SPBQ

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS ASSUJETIS ET VISÉS PAR LE PLAN
CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY/LAC-ST-JEAN**

**HÔTEL DU JARDIN
1400, BOULEVARD DU JARDIN
ST-FÉLICIEN, QC
LE SAMEDI 28 AVRIL 2012
9 H 00**

ORDRE DU JOUR

- 1.- **Mot de bienvenue**
- 2.- **Avis de convocation, lecture et adoption**
- 3.- **Procédures d'assemblée**
- 4.- **Ordre du jour, lecture et adoption**
- 5.- **Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des producteurs inscrits au fichier des producteurs**
- 6.- **Rapport des activités du Syndicat pour l'année écoulée par le président et adoption par l'Assemblée**
- 7.- **Rapport du Comité de recherche et développement**
- 8.- **États financiers, présentation et approbation**
9. **Nomination du vérificateur externe**
- 10.- **Invitée : Isabelle Tremblay-Rivard d'Agriculture Nordique**
- 11.- **Demande des administrateurs avec intérêts demandant des modifications au Plan conjoint et à divers règlements du SPBQ**
12. **Informations concernant les décisions prises par le SPBQ suite à des ventes de bleuets faites en contravention des conventions de mise en marché**
- 13.- **Questions diverses**
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
 - d) _____
- 14.- **Levée de l'assemblée**



Dolbeau-Mistassini, le 4 avril 2012

**AUX MEMBRES DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration du Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec vous convoque à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, qui aura lieu :

**LE SAMEDI 28 AVRIL 2012
HÔTEL DU JARDIN
1400, BOULEVARD DU JARDIN
ST-FÉLICIEN, QC**

Cette assemblée générale des membres suivra l'assemblée générale annuelle du Plan Conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-St-Jean qui débutera à 9 h 00 a.m.

Rappel : Règlements généraux du SPBQ «article 13»

À toute assemblée de producteurs ou assemblée des membres du Syndicat, toute coopérative ou toute société ne peut être représentée que par un fondé de pouvoir muni d'une procuration spéciale à cet effet et dont copie aura préalablement été reçue par le Syndicat au moins deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée. Un fondé de pouvoir ne peut représenter qu'une société ou qu'une seule coopérative à une même assemblée.

Propositions lors de l'assemblée

Idéalement, les propositions devront être déposées à l'avance au bureau du SPBQ, si cela n'est pas possible, les propositions devront être déposées par son délégué au plus tard avant 10 h 00 la journée même des assemblées générales annuelles au secrétaire-trésorier du SPBQ. Les propositions seront ensuite étudiées et chaque délégué en fera la présentation à toute l'assemblée. Bien entendu, tout dépendant du déroulement des assemblées des propositions pourront tout de même être déposées en cours d'assemblée.

Nous incluons à la présente l'ordre du jour. Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Larouche, président
SPBQ

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC**

**HÔTEL DU JARDIN
1400, BOULEVARD DU JARDIN
ST-FÉLICIEN, QC
LE SAMEDI 28 AVRIL 2012**

ORDRE DU JOUR

- 1.- **Mot de bienvenue**
- 2.- **Avis de convocation, lecture et adoption**
- 3.- **Procédures d'assemblée**
- 4.- **Ordre du jour, lecture et adoption**
- 5.- **Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, lecture et adoption**
- 6.- **Rapport annuel des activités du Syndicat du Syndicat par le président et adoption par l'Assemblée**
- 7.- **Rapport du Comité de recherche et développement**
- 8.- **États financiers, présentation et approbation**
- 9.- **Nomination du vérificateur externe**
- 10.- **Résolution pour attester les actes des administrateurs**
- 11.- **Élections - Administrateurs sortants :**
 - Marc Larouche, indépendant sans intérêts**
 - Sylvain Jobin, indépendant sans intérêts**
 - Paul-Eugène Grenon, société avec intérêts**
 - Pierre Boisclair, coopérative avec intérêts**
- 12.- **Questions diverses**
- 13.- **Levée de l'assemblée**